

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 7 novembre 2019

Présidence de M. Vito Vita

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 55-2019 de la Municipalité du 2 septembre 2019,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les études nécessaires à la révision du plan d'affectation communal et à entreprendre les autres études urbaines prévues pour la période 2019-2023.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'050'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

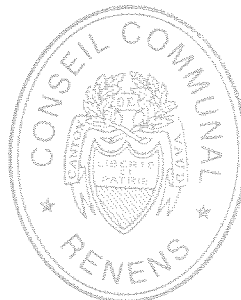
Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.6005.5890. – « Etudes urbaines II 2019-2023 ».

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 7 novembre 2019

Le Président:

Vito Vita



La Secrétaire:

Yvette Charlet